



Les migrations en Algérie : Freiner le désastre déclenché

Par [Cherif Aissat](#)

Mondialisation.ca, 04 janvier 2017

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Économie](#), [Histoire, société et culture](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: [LE MAGHREB](#)

Durant le mois de décembre 2016, la problématique des migrations est entrée avec fracas dans l'espace informationnel algérien. Au motif qu'ils sont des clandestins [a], les autorités publiques algériennes ont renvoyé dans leurs pays d'origine, des frères à peau pigmentée, la noire, des pays du Sahel et d'autres contrées.

À titre indicatif, les dernières données de la Banque mondiale[1] sur les soldes migratoires de l'Algérie, de la Syrie et du Bangladesh sont respectivement de - 143 268, - 4 029 996 et - 2 226 481.

Pour une approche théorique des migrations, cette courte vidéo[2] du Conseil économique social et environnemental indiquée en référence est recommandée.

Pour apprécier sur le terrain le mouvement des clandestins, le documentaire[3] : *le piège - Immigration clandestine*, est recommandé avec des réserves sur le commentaire.



Photo : capture d'écran documentaire *Le piège - immigration clandestine*.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) dit [4]:

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son

pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

En isolant les migrants pour causes climatiques et conflictuelles, il n'y a pas de différence de nature entre le Belge qui entraîne l'équipe nationale de football algérienne et le Nigérien qui travaille sur les chantiers de la construction dans les quartiers cossus ou bidonvilles d'Alger. Faute de perspectives chez eux, les deux sont venus pour des gains monétaires ; élevés pour le premier et faibles pour le second.

Le sens des mots

Dans cette rapide analyse, pour marquer l'importance des aspects identitaire et culturel, l'usage du mot « **frère** » qui pourrait être classé comme opinion, sera discuté et argumenté.

Que ce soit en Algérie ou dans les autres pays d'Afrique du Nord, que ce soit dans les communautés africaines, afro-américaines et arabes établies en France et au Canada [a], le mot « frère(s) » renvoie aux liens de : consanguinité, appartenance communautaire et géographique. Il renvoie aussi à une identité portée par la langue, la religion et l'histoire faite de migrations, colonisation et échanges économiques. Ces caractéristiques fusionnées dans une projection d'avenir forment la communauté de destin.

Une seule et une seule race humaine existe donc « frères », nous le sommes tous, delà le « racisme » est un concept qui n'existe que par néologisme et toute utilisation de ce mot n'est qu'artificieuse.

La DUDH comme unique instrument juridique de régulation, fait de l'ensemble des humains muni de la relation de fraternité, un ensemble harmonieux. Avec un effort d'abstraction, la fraternité prise comme l'identité morale et génétique de base, l'ensemble des humains devient un ensemble ordonné.

Déduction : l'attribut fraternité ou la relation « frère » est donc une norme de mesure utilisable pour toute analyse positive de la relation entre humains de nationalités identiques ou différentes vivant dans des États (pays) identiques ou différents [b].

Illustration. Une étude sur la base de la question suivante : par la norme de fraternité telle que définie, demander à un Algérien amazigh s'il est le frère de l'Algérien arabe, demander un Canadien s'il est le frère d'un Somalien révélera le degré de communion entre les uns et les autres.

La réponse des Algériens, en particulier les moins de trente ans[5] , peut être aussi mesurée par la distance linguistique, ou leurs appréciations sur l'obtention de l'indépendance par un peuple pauvre, peu nombreux et peu instruit d'un territoire de plus de 2.3 millions kilomètres carrés et s'ils sont capables de renouveler le challenge ou le classer comme miracle divin [c].

Algérie : bref rappel des droits humains et événements internationaux

Dans la suite, par des notes de renvoi placées en fin de document, des textes plus détaillés publiés par le Centre de recherche sur la mondialisation (Montréal) seront signalés.

Après la définition normative, une brève approche positive des droits humains et rappel de quelques événements nationaux et internationaux.

Tous les pays arabes et africains sont caractérisés par des démocraties inciviles [d] ou des dictatures. Les droits humains y sont pilonnés, les richesses naturelles pillées. Marqués par la déferlante ultralibérale, la Tunisie et l'Égypte ont connu leurs événements sanglants et, avec le retour des mercenaires de Syrie et d'Irak, ne sont pas près de la sortie du tunnel ; le Liban et la Jordanie sont dans un cyclone. La Palestine, l'Irak, la Syrie et le Yémen sont broyés. La Yougoslavie et le Soudan ont été partitionnés[6]. Par raisonnement empirique, même s'il a été anticipé par démonstration depuis longtemps, l'Algérie va et doit subir le même traitement à moins que sa nation décide de faire comme tous les pays restés homogènes avec des habitants différents par la peau, les confessions et les langues comme le Canada.

Après son incapacité à intervenir et agir pour une solution rapide de paix en Syrie, ceux qui ont dénoncé le fonctionnement de l'ONU auront noté les effets de sa résolution sur la condamnation d'Israël qui a déclenché des représailles contre le Sénégal, qui est au sud-ouest de l'Algérie.

Analyse à main levée de la résolution 2334 [7] sur la condamnation d'Israël

Cette résolution du 23 décembre 2016 condamne l'État sioniste à cesser ses implantations sur les territoires palestiniens. Le parcours des grands journaux américains n'a pas révélé d'information qui mérite d'être mentionnée. Toute exécutoire qu'est une résolution du Conseil, elle est synthétique et protocolaire.

Le Conseil vote des résolutions de fond et de forme. Pour les premières, tous les membres permanents doivent s'exprimer. Pour les secondes, ils peuvent s'abstenir. L'abstention des USA, allié naturel de l'État sioniste, fait de la condamnation d'Israël une résolution de forme. Un autre élément : le président Barack Obama, Nobel de paix, ne peut décider sur un coup de tête parce que son pays n'est pas une république bananière. Ces premiers éléments d'analyses montrent que cette résolution est une entente, un arrangement stratégique. Pour trouver les explications, ce sont les minutes des débats qu'ils faut étudier et qui sont consignés dans « Conseil de sécurité Soixante et onzième année 7853e séance Vendredi 23 décembre 2016, à 14 heures » [8]. On y lit que c'est l'Égypte qui a retiré, après pressions, son projet de résolution qui était plus sévère. On y apprend que la résolution a été initiée par la Malaisie appuyée par la Nouvelle-Zélande, la Bolivie, le Venezuela et le Sénégal.

Israël a épargné l'État initiateur et deux de ses appuis qui sont loin géographiquement et absents du conflit au Moyen-Orient mais a lancé des représailles contre le Sénégal, pays africain en crise économique et qui vit un problème indépendantiste en Casamance. C'est le processus de sa déstabilisation qui est mis en branle et qui va entraîner toute la région dans un borbier qui inclura l'Algérie. Dans notre pays, les officiels ne parlent de ce pays, Israël, que pour faire diversion ou s'il subit des pressions pour normaliser ses relations avec lui. Dans ce cas l'Algérie bénéficiera du statut de la nation la plus favorisée pour son accession à l'OMC. Dans le cas contraire, il sera transformé à terme en brasier qui pourrait être partitionné dans un délai de dix (10) à vingt (20) ans. Cet aspect a été abordé en 2013 par nos soins à Montréal dans notre conférence sur ce thème[9].

Tous les impacts déstabilisateurs de ce pays seront ressentis en Algérie et le plus important sera un mouvement de migrants qui se retrouveront pour une multitude de causes dans le

Sud algérien. Parmi ces causes, citons : la cécité politique des autorités publiques algériennes, l'ONU qui sera bloquée dans toute initiative pour la paix, la corruption tous types des forces de sécurité de ces pays, l'extrême vulnérabilité des pays du Sahel, l'incapacité de ces pays à se coordonner, la puissance des organisations criminelles qu'elles soient d'obédience religieuse ou mafieuse et l'objectif des organisations qui veulent imposer l'ultralibéralisme en Algérie avec une guerre et sa partition pour en créer un marché sur un horizon d'un siècle.

Les contradictoires signaux algériens annonciateurs du désastre

Avec certaines publications analytiques du projet de la constitution, des programme et politique d'ajustement structurel, les autorités publiques algériennes ont ralenti la cadence de l'application des ordres socialement et économiquement ravageurs du FMI et de la Banque mondiale.

Pendant que certains ministres – Moudjahidine, Éducation – sont utilisés pour l'information d'intoxication ; en attendant de faire avaliser la loi sur de la santé, le ministre responsable fait de la diversion ; celui des Finances et le gouverneur de la banque d'Algérie, complètement absents en sont épargnés et pourtant les multiples marchés de la monnaie : cours officiel et officieux, fausse monnaie et business opaque de l'or sont une menace pour la sécurité de l'État. Ces deux responsables, dans une stratégie d'effroi – à la manière des B52 américains utilisés en Irak, n'apparaissent que pour crier que les réserves de change fondent et le déficit de la balance commerciale, sans les invisibles, se creuse.

Sans remettre dans le sens opposé ses décisions, le gouverneur de la banque d'Algérie a été changé ; l'actuel continue sur la même lancée. Après avoir voté la Loi des finances, des voix se sont élevée contre la dévaluation du dinar sans jamais réclamer sa surévaluation. Les plus importantes dénonciation et charge sont venues du directeur] du Cabinet de la présidence de la république. Par ses déclarations, en attendant toujours la réponse à la dotation de l'Algérie d'un hymne national bilingue, il a montré que le processus de la prise de la décision politique est un cirque.

Le premier signal lourd est la dernière constitution de l'Algérie. En plus d'être sans géniteur(s) connu(s), son Article 87 est un viol caractérisé de toute la Déclaration universelle des droits de l'homme. Avec concaténation volontaire des espaces, il est formulé comme suit[10] :

Art. 87. — Pour être éligible à la Présidence de la République, le candidat doit : - ne pas avoir acquis une nationalité étrangère ; - jouir uniquement de la nationalité algérienne d'origine et attester de la nationalité algérienne d'origine du père et de la mère ; - être de confession musulmane ; - avoir quarante (40) ans révolus au jour de l'élection ; - jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques ; - attester de la nationalité algérienne d'origine unique du conjoint ; - justifier d'une résidence permanente exclusive en Algérie durant un minimum de dix (10) années précédant le dépôt de la candidature ; - justifier de la participation à la Révolution du 1er novembre 1954 pour les candidats nés avant juillet 1942 ; - justifier de la non implication des parents du candidat né après juillet 1942, dans des actes hostiles à la Révolution du 1er novembre 1954 ; - produire la déclaration publique du patrimoine mobilier et immobilier, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Algérie. D'autres conditions sont prescrites par la loi organique.

Le deuxième signal est l'annonce de zones franches dans le sud algérien et le forum

politicien des investisseurs pour l'ouverture à l'économie africaine.

Le troisième signal censé être extrêmement puissant pour être crédible et devenu un murmure concerne le contrôle des transferts des capitaux et dividendes des firmes transnationales installées en Algérie.

Le quatrième signal est le défilé de candidats français[11] en compétition pour leur élection présidentielle pour capter les voix de l'électorat binational : les Franco-algériens.

Le cinquième signal est l'élargissement des compétences des services de sécurité et de renseignements militaires en les dotant de la qualité judiciaire[12] qui rendra leurs actes inattaquables.

Le sixième signal : l'intense activité diplomatique des ministres algériens sur la question libyenne et la venue en Algérie du dirigeant adoubé par l'Occident de la Libye

Le septième signal : en annonçant les élections législatives, le refus au moins de discuter sur une baisse des indemnités des élus et des députés de l'ordre de 75% est une temporisation des décideurs algériens pour s'assurer une assemblée qui maintiendra la conformité du cadre institutionnel plus pour la forme que pour le fond.

Les puissances étrangères veulent en finir avec le cas Algérie

Avec l'offensive de la Fédération de Russie en Syrie, les investissements de citoyens chinois aux USA [f], les puissances occidentales, après s'être assurées le Moyen-Orient et voulant desserrer l'étau pour le placer ailleurs auraient suggéré cette « histoire » de clandestins à « chasser » d'Algérie. Les puissances européennes sont passées d'une gestion passive des flux migratoires à une active ; elles ont changé aussi de tactique : d'une défensive à une offensive par le déplacement de la crise vers ses sources, les pays du Sud de la Méditerranée en utilisant même les forces armées navales. Ces pays de l'Union Européenne à économie stationnaire sont conscients que si l'Union est incapable de gérer les flux, les pays du sud les vivront comme un drame qui engendrera un désastre, qui, s'il fera le malheur de l'Afrique fera le bonheur des pays occidentaux.

Pour déclencher cette opération d'expulsions des frères africains, il fallait une base juridique internationale contraignante. Elle est dans la Politique européenne de voisinage et son instrument de coopération[13] encastrée dans l'Union pour la Méditerranée [14].

À l'opposé du Canada, avec la montée des nationalismes chauvins en Europe (France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Hollande, Danemark), il fallait freiner les flux migratoires qui sont une arme stratégique utilisée par l'Italie, la Grèce et la Turquie et qui n'a pas été exploitée par les pays de l'Afrique du Nord, Algérie comprise, la Libye a tiré son épingle du jeu avant d'être massacrée.

Dans une gestion d'urgence causée par la pression qui s'exerce sur tous les pays d'Afrique, une guerre diplomatique à trois : Algérie, Maroc et Mauritanie autour de la République arabe sahraouie démocratique a été déclenchée.

Le désastre a commencé

Dès l'annonce de cette opération de renvoi, le Maroc, important centre de transit des clandestins via le Sahara Occidental et toute la côte atlantique s'est empressé de recevoir

et régulariser des migrants partis d'Algérie. Saignés et vulnérables qu'ils sont, ces humains deviendront de la chair à canons à envoyer à partir du Maroc vers Tindouf tandis que les renvoyés vers les pays du Sahel vont grossir le marché de la traite des humains qui ne cesse d'enfler par des flux continus.

L'enrôlement par la contrainte dans des brigades ou milices de la terreur, la faim, l'instinct de survie en acceptant des miettes monétaires, la maladie, le rien-à-perdre par désespoir, la conviction religieuse, des promesses de rejoindre l'Europe, les mouvements autonomistes et identitaristes qui pullulent en Afrique du Nord et Pays du Sahel allumés par les services de renseignements et les agents infiltrés dans les ONG feront de l'incontrôlable territoire des Touaregs, un Peshawar ou un Kandahar.

Avec la présence des forces françaises et de l'Africom, l'armée algérienne à laquelle il faudra assurer une logistique livrera combat dans le désert et le long des frontières[15] à des adversaires à actions non prévisibles avec impossibilité d'identification d'adversaires pour des négociations. L'Algérie entrera dans les guerres asymétriques. Le peuple sera livré à un programme d'austérité avec pénurie et risque d'émeutes. Cette combinaison produira un désastre régional et c'est l'objectif visé.

Les solutions possibles

Pour une question d'honnêteté intellectuelle, le rédacteur de ce texte vit la partition de l'Algérie et un conflit armé dans le sud sont son cauchemar. En ayant comme objectifs : la paix, l'intégrité du territoire algérien, la cohésion de la nation et le contrôle des richesses naturelles, les solutions sont en deux blocs.

- Le premier bloc s'articulera autour de la preuve du caractère souverain de l'État algérien. La condition fondamentale est de reconnaître que la voie actuellement empruntée est dangereuse. Il doit déclarer l'état de guerre monétaire en commençant par une décision immédiate de surévaluation du dinar sans démonétisation. L'Algérie doit initier un sommet d'urgence des gouverneurs des banques centrales des pays de la région pour une uniformisation des valeurs des monnaies et la création d'un organisme de régulation des importations et exportations en le supportant par un organisme du modèle de la Libyan Investment Authority.
- Le deuxième bloc s'inspirera de l'histoire de l'Algérie. La plus importante est de ressouder les Algériens dans une nation unie et lui confier le destin de sa patrie [16]. En dotant l'État d'un hymne national monolingue, les dirigeants de la révolution algérienne en ex-post, ont commis une erreur ; un hymne national bilingue à mettre en œuvre dans un délai maximal de quatre mois s'impose pour capitaliser la visible et positive renaissance amazighe et en faire une force sinon si les patriotes tenteront de sauver l'Algérie d'autres diront qu'ils ne sont pas concernés à cause justement de cette négation identitaire. Avec ou sans ce projet, la suspension de l'actuelle et bâtarde constitution est une condition sine-qua-non. À l'image de la sénégalaise ou marocaine, la diaspora algérienne dans les pays de l'Occident qui est dans de meilleures conditions matérielles doit donner plus que la poignée des immigrés pauvres installés en France durant la guerre de libération, et dans une dimension humaniste, reconstruire la fraternité africaine.

Notes et sources d'informations.

[a]. Au regard des articles 13 et 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le mot ou qualificatif « clandestins » est un abus de langage qui sera admis par délit d'usage. Il indique les personnes qui se déplacent sans les papiers exigés par les réglementations des pays qu'ils traversent ou dans lesquels ils veulent s'établir.

[b]. Le rédacteur aurait pu ajouter d'autres pays qu'il a visités et dans lesquels il a constaté l'existence de cette valeur. En Amérique du Nord, l'égoïsme et l'égotisme ont réduit au cercle familial cette relation. En littérature, Karim Dimechkie avec *Lifted by the Great Nothing* et El-Mahdi Acherchour avec *Pays d'aucun mal* décrivent, dans deux styles différents, ce concept, cette norme.

[c]. En 1954, combien de résidents en Algérie savaient qu'ils étaient des Algériens, combien savaient qu'en combattant à Ain Salah, il y avait aussi des combattants à Ain Amenas. En 1962, est-ce que tous les combattants réalisaient qu'ils avaient acquis l'indépendance d'un territoire qui allait devenir en 2016 parmi les plus grands au monde ?

[d]. Selon James Holston : « Une démocratie incivile est par conséquent une démocratie électorale dans laquelle les citoyens sont soumis à la violence systématique des forces privées et publiques d'une coercition organisée qui agit en toute impunité. Elle est dotée d'un gouvernement élu, d'institutions politiques qui fonctionnent, d'une constitution démocratique et même d'un état de droit formel, mais ceux-ci s'accompagnent d'une violence policière étendue, de corruption, de vigilantisme (sic), de droits civils ineffectifs et d'un appareil judiciaire qui a perdu sa crédibilité. » Traduction d'un extrait de *Citizenship in Uncivil Democracies* publié par International Center for Advanced Studies. New York. 1998.

[e]. Dans un délai espéré de deux mois, vers la fin février, un ouvrage condensé, signé Mohand Cherif Aissat, avec une analyse plus détaillée des droits humains sera distribué en France.

[f] Inversion de la théorie éclectique économique sur les localisations connue sous l'acronyme OLI pour Ownership, Location and Internalization.

[1] La Banque mondiale. *Migration nette. Division des Nations Unies pour la Population, Perspective pour la Population Mondiale.*

<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.NETM?end=2012&start=1978&view=map&year=2012>

[2] République française. Conseil économique social et environnemental. *Migrations internationales : un enjeu planétaire - cese.* <https://www.youtube.com/watch?v=epyTeFU8BZw>

[3] Documentaire : *Le Piège - Immigration clandestine*

https://www.youtube.com/watch?v=e8a_JKypIXo. Dans ce documentaire, il faut s'en tenir aux faits visibles

- [4] Organisation des Nations Unies. *La Déclaration universelle des droits de l'homme*.
<http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>
- [5] Aissat, Chérif. *Le destin de l'Algérie est chez les moins-de-trente ans*.
<http://www.mondialisation.ca/le-destin-de-lalgerie-est-chez-les-moins-de-trente-ans/5550652>
- [6] Edward P. Joseph ; Michael E. O'Hanlon. *The Case for Soft Partition in Iraq*. The Saban Center At The Brookings Institution. https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/06iraq_joseph.pdf
- [7] UN. Conseil de sécurité. Résolution 2334 (2016).
[http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2334\(2016\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2334(2016))
- [8] Conseil de sécurité Soixante et onzième année 7853e séance.
http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/PV.7853
- [9] AISSAT, Chérif. Accession de l'Algérie à l'OMC. <https://www.youtube.com/watch?v=yhj6E-r3IRs>
- [10] Constitution de la République Algérienne Démocratique et Populaire.
<http://www.joradp.dz/TRV/FCons.pdf>
- [11] AISSAT, Chérif. *Lettre au candidat à la présidentielle française : Mr Emmanuel Macron*.
<http://www.mondialisation.ca/lettre-au-candidat-a-la-presidentielle-francaise-mr-emmanuel-macron-c-es-quelques-mots/5556931>
- [12] Communiqué du Conseil des ministres (INTEGRAL).
<http://www.aps.dz/algerie/51158-communiqu%C3%A9-du-conseil-des-ministres-integral>
- [13] European Parliament. *Think Tank. La politique européenne de voisinage*.
[http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_IDA\(2016\)595865](http://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=EPRS_IDA(2016)595865)
- [14] European Union. External Action. *Signature du Mémoire d'entente entre l'Union Européenne et le Cercle d'Appui et Réflexion autour de l'Entreprise (CARE)*.
https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/10872/signature-du-memorandum-de-ntente-entre-lunion-europeenne-et-le-cercle-dappui-et-reflexion_en
- [15] UNESCO. *Des frontières de l'Afrique du XII au XX siècle*.
<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001398/139816f.pdf>
- [16] AISSAT, Chérif. *Algérie : la peur d'une Révolution pacifique est la voie pour la guerre*.
<http://www.mondialisation.ca/algerie-la-peur-dune-revolution-pacifique-est-la-voie-pour-la-guerre/555361>

Articles Par : **[Cherif Aissat](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca